

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IS-GPE-10-30-06/05/2015

Date de publication : 06/05/2015

IS - Régime fiscal des groupes de sociétés - Formation du groupe - Cas particuliers

Positionnement du document dans le plan :

IS - Impôt sur les sociétés

Régime fiscal des groupes de sociétés

Titre 1 : Formation du groupe

Chapitre 3 : Cas particuliers

1

Sont successivement abordés dans le présent chapitre :

- les groupes bancaires mutualistes (section 1, [BOI-IS-GPE-10-30-10](#)) ;

- les sociétés et organismes du secteur des assurances (section 2, [BOI-IS-GPE-10-30-20](#)) ;

- les groupes dont le chaînage capitalistique est réalisé par l'intermédiaire de sociétés intermédiaires (aménagements consécutifs à la jurisprudence « Société Papillon » [CJCE](#), 27 novembre 2008, [aff. C 418/07](#)), (section 3, [BOI-IS-GPE-10-30-30](#));

- les cas particuliers des sociétés coopératives, des sociétés situées à l'étranger et des quartiers généraux (section 4, [BOI-IS-GPE-10-30-40](#)) ;

- le groupe horizontal (section 5, [BOI-IS-GPE-10-30-50](#)).